

## Réunion du conseil municipal de Ruch du 14 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le 14 septembre, le conseil municipal de RUCH, convoqué le 3 septembre 2020, s'est réuni dans la salle des fêtes, en séance ordinaire à 20h sur convocation de Raymond VIANDON, maire.

**Présents** : COMBRET Jean-Claude, CARCY Pascal, LEPETIT Nathalie, BARDE Jean-Jacques, VIANDON Raymond, DESTRIEUX Martine, LÉBOUCHER Joëlle, FOX Michael, BAËZA Nicole, SENELLE Marie-Hélène, DESTRIEUX Sylvain, Estelle GIRAULT

**Absents** : /

**Excusés** : VAUGON Pierre, BELIN David procuration à Nathalie LEPETIT, BESSON Aurore

**Secrétaire** : BARDE Jean-Jacques

Le précédent compte-rendu est approuvé.

### **1/ REVISION DU LOYER DU BAR-RESTAURANT LE GRILLADOU**

Monsieur le maire expose qu'au 1<sup>er</sup> août 2020 le loyer du Bar-Restaurant « Le Grilladou » peut être révisé selon l'évolution de l'Indice des Loyers Commerciaux du 1<sup>er</sup> trimestre : + 1.39 %.

Le conseil municipal décide de porter le loyer de 748.28 € à **758.68 € à partir du 1<sup>er</sup> aout 2020.**

### **2/ RENOUELEMENT DES COMMISSIONS COMMUNALES DES IMPOTS DIRECTS (CCID)**

Conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts le conseil municipal doit renouveler la Commission Communale des Impôts direct qui est composée :

- du Maire ou d'un Adjoint qui la préside
- de 6 Commissaires titulaires et de 6 Commissaires suppléants pour les Communes de – de 2 000 habitants
- Les Commissaires sont désignés par le Directeur Régional des Finances Publiques à partir d'une liste de contribuables dressée par le Conseil Municipal, comprenant deux fois plus de noms que de sièges à pourvoir.

Le conseil municipal valide la liste proposée par M. le maire :

- Titulaires : David BELIN, Marie-Hélène BARDINAUD, Thierry LAREBIERE, Martine DESTRIEUX, Nicole BAEZA DAL PRA, Éric DUPUY, Christian PILLET, Jean-Luc PLATON, Patrick BOURRUST, Christophe CHATELIER, Myriam CHAUME, Annie FAURE.
- Commissaires suppléants : Romain PLANIOL, Jean-Michel MAÎTRE, Bruno FREYLON, François VEDERE, Daniel DAL PRA, Bernard MINVIELLE, Claude CONTE, Martine MERIC, Alain LABAT, Jean-Raymond MOZE, Gérard PALLARO, Myriam VERGNE.

### **3/ CHIENS ET CHATS ERRANTS.**

- Compte-rendu de l'AG du Syndicat Intercommunal du Chenil du Libournais par Nicole BAEZA
- David BELIN présente la situation au regard des cas constatés sur 2 sites
- David BELIN est chargé d'une proposition de convention de la Clinique Vétérinaire de l'Europe à St MAGNE de Castillon :

RUCH

14-09-2020

**4/ MEUBLÉ DE VACANCES**

Le conseil municipal décide de proposer, au locataire, un forfait de 35 € pour le ménage en fin de location du meublé de vacances situé au 2<sup>ème</sup> étage de la mairie.

**5/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le conseil municipal décide de verser la totalité des subventions prévues au Budget 2020.

**6/ RENTREE SCOLAIRE**

Un protocole sanitaire a été mis en place pour la rentrée des 70 élèves.  
En fonction de la situation liée au COVID 19, retour à l'accueil de tous les élèves.

**7/ VOIRIE**

En l'absence de notre collègue Pierre VAUGON, Pascal CARCY assume l'intérim de sa délégation pour ce domaine. Pascal et Jean-Claude COMBRET ont fait le contrôle des travaux effectués en août par l'Entreprise BOUIJAUD. L'entreprise doit s'exécuter pour pallier à divers défauts.

Les panneaux de lieu-dit sont à revoir.

**8/ MAISON 8 rue Théo TURRIER.**

Lors de la dernière réunion, monsieur le maire exposait que les propriétaires de la maison qui jouxte cet immeuble au 10 rue Théo Turrier, Mr et Mme Thouvenin, s'en étaient portés acquéreurs. Le conseil municipal s'était donné un temps de réflexion, notamment au regard de l'usage qui en a été donné aux Galopins du Rocher. Si la commune devait vendre cet immeuble la seule alternative possible pour loger Les Galopins serait l'ancien vestiaire du stade, qui est en très mauvais état. Nous avons fait faire un devis pour la toiture qui s'élève à 7 344 €. Il faudrait également refaire tout l'intérieur après avoir défini les besoins. Le Cabinet SOLIHA a été sollicité pour faire une étude chiffrée. Il a donné son accord exceptionnel car il n'intervient d'habitude que sur le logement. Le coût de l'étude serait de 3 000 €, sachant que la mission ne comprendrait pas le suivi des travaux.

Entre temps le Sous-Préfet de Langon nous a sollicités pour nous proposer une aide de l'Etat sur des investissements d'équipement publics au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) dans le cadre du plan de relance de l'économie décidé par le Gouvernement. Monsieur le maire a déposé la candidature de la Commune de RUCH pour ce projet et le S/Préfet nous a donné son accord de principe.

La semaine dernière Mr THOUVENIN est venu dire qu'il renonçait à l'achat du 8 rue Théo Turrier.

Il n'y a donc plus d'urgence sur la question de la vente de ce bâtiment.

Il ressort cependant de tout cela que le conseil municipal devra prendre sans tarder une décision pour les anciens vestiaires du stade dont l'état se dégrade rapidement. En son état actuel il n'est pas utilisable. Faut-il le réhabiliter (à quelle destination ?) ou le détruire ?

Le conseil municipal décide de poursuivre l'étude pour la réhabilitation des anciens vestiaires.

**9/ PARTICIPATION CITOYENNE.**

La Gendarmerie a proposé de faire le point un an après la signature de la convention.

Les rondes sont plus régulières. Quelques améliorations sensibles sont notées : moins de bruit.

**10/ CHANTIERS LOGEMENTS MAIRIE**

L'interruption des travaux est liée au retard de livraison des menuiseries reporté à fin octobre.

**11/ MANIFESTATIONS DE FIN D'ANNEE**

Joëlle LEBOUCHER évoque les cérémonies et repas du 11 novembre et de Noël. En fonction des mesures à prendre pour lutter contre le coronavirus, les manifestations seront annulées. La commission des fêtes et cérémonies se réunira pour envisager d'autres solutions.

**12/ CLOCHES DE L'EGLISE**

La société ACH – NHP – SERCICES a procédé il y a quelques jours au contrôle du système de balancement des cloches.

La cloche 2 (ou petite cloche) avait fait l'objet en 2017 d'un constat de dégâts. Ceux-ci se sont accentués et nous avons dû l'arrêter pour raison de sécurité.

La Société doit fournir un devis de restauration du mouton (masse métallique ou de bois jouant le rôle de contrepoids située au-dessus de l'axe support de la cloche).

**13/ POTEAU INCENDIE DE CASSAGNE**

Le poteau d'incendie de Cassagne a été signalé indisponible lors du contrôle du SDIS – Service Départemental d'Incendie et de Secours. Le devis de remplacement proposé par la SOGEDO s'élève à 2 949.46 €.

**14/ SECHERESSE**

La sécheresse a dégradé plusieurs habitations. Une information sera diffusée au ruchelais afin de recenser les bâtiments concernés et déposer une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

**15/ MAIRIE**

M. le maire fait remarquer que le triptyque républicain LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE, ne figure pas sur les bâtiments de la Mairie comme cela devrait être le cas et sollicite l'accord de principe du conseil pour lancer une étude simple afin de remédier à cette absence. Un groupe de travail spécifique est créé.

RUCH

14-09-2020

**16 / SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

La commune a acheté du tissu pour recouvrir les tables de cette salle lors des cérémonies et la confection a été confiée à Béatrice FREYLON.

Cette salle ne possède pas de buste de Marianne, symbole de la République. Le conseil municipal valide son achat.

**17/ COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES**

Le conseil communautaire du 16 juillet dernier, a adopté l'installation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) dont l'objectif est de procéder à l'évaluation du montant des charges et recettes transférées à l'EPCI.

Elle est amenée à se réunir à chaque transfert de charges, que celui-ci ait pour origine une extension de périmètre ou un transfert de compétences. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées : chaque conseil municipal disposant d'un représentant.

Raymond VIANDON est désigné pour représenter la commune.

**18/ VIDANGE**

Suite au changement de gérant du bar-restaurant, la commune prendra en charge la vidange de ce local communal

**19/ ADELFA**

Sylvain DESTRIEUX présente l'activité de cette association, subventionnée par la commune, chargée de la prévention de la grêle.

La séance est levée à 22 h

VIANDON Raymond,	LEPETIT Nathalie,
CARCY Pascal,	LEBOUCHER Joëlle,
VAUGON Pierre,	BARDE Jean-Jacques
DESTRIEUX Sylvain	FOX Michaël
BAËZA Nicole	BELIN David
GIRAULT Estelle	SENELLE Marie-Hélène

RUCH

14-09-2020

BESSON Aurore

COMBRET Jean-Claude

DESTRIEUX Martine